

Inscrire ses enfants sur les cartes Vitale des deux parents c'est facile avec le compte ameli

© Freepik - CPAM des Flandres - 2020

Contactez votre CPAM

Messagerie de votre compte ameli sur www.ameli.fr

36 46 (0,06 €/min + prix appel),
du lundi au vendredi, de 8h30 à 17h30

- Connectez vous à votre compte ameli depuis votre ordinateur ou l'appli ameli pour smartphone et tablette. Dans la rubrique « Mes démarches/Effectuer une démarche », cliquez sur « Inscrire votre enfant sur la carte Vitale de l'autre parent ».
- Indiquez les informations concernant le second parent en saisissant les 13 premiers chiffres de son numéro de sécurité sociale, sa date de naissance, ainsi que le lien de parenté avec l'enfant.
- Choisissez le parent « référent » pour les démarches auprès de l'Assurance Maladie, et qui sera destinataire des messages de votre CPAM.

- Déposez les pièces justificatives pour chacun des enfants (livret de famille, extrait d'acte de naissance).
 - Important :
Le double rattachement concerne les enfants de moins de 16 ans.
Le second parent doit mettre à jour sa carte Vitale (depuis une borne multiservices, à l'accueil de votre CPAM, au sein de certains établissements de santé, en pharmacie).
Prévenez la mutuelle de l'enfant que celui-ci est rattaché aux deux cartes Vitale.
- Pour ouvrir votre compte, rendez-vous sur ameli.fr